

x) document(s)

document(s) :

<s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/5853bd28-1891-4fec-a0c4-d890ed42b54c>

ns générales

Motte, Emilie de

émoire : TEYSSIE BERNARD

iversité Panthéon-Assas - Master Droit et Pratique des Relations de Travail

on : 01-01-2012

Pendant des siècles, le peuple est resté institutionnellement silencieux. Les travailleurs n'étaient ni considérés, ni représentés. Peu à peu, la conscience de leur condition ainsi que de leur force, et l'idée d'une « justice sociale » a germé. Des représentants « de fait » sont apparus dans les milieux ouvriers pour porter les revendications de cette classe et pour réclamer « un respect de l'homme ». Ces représentants, souvent des meneurs et des fauteurs de troubles, ne bénéficiaient d'aucune protection particulière et se trouvaient dans une situation précaire. Progressivement, une représentation « de droit » est apparue, composée de délégués élus et désignés par les travailleurs et dotés d'un statut protecteur. Aujourd'hui encore, la finalité de ces instances de représentation du personnel est très ambiguë. Il est difficile de dire si elles servent à améliorer la production et la sécurité dans l'entreprise ; ou si au contraire, elles servent à contester le pouvoir patronal.

ns : Représentant du personnel

ns techniques

tion

ement PDF

ns complémentaires



gine :

iv-pantheon-assas-ori-2112

urce : Ressource documentaire